SAINT-LOUIS Agglomération
Terres d'avenir

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

À partir du 1er octobre 2025, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération

Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :

03 89 70 22 60

E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

Le guide complet pour obtenir son badge est à consulter ici

Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

-> ✓ Vous avez une adresse e-mail :

1. **Rendez-vous sur le portail usager** : https://agglo-saint-louis.ecocito.com
2. **Remplissez le formulaire d'inscription en ligne**
3. **Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge** (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé

-> X Vous n'avez pas d'adresse e-mail :

1. **Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.agglo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés**
2. **Retournez-le** en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

e-badge et carte : quelles différences ?

e-badge (QR code)

- ▸ Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- ▸ Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- ▸ Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- ▸ Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte

- ▸ Remise par courrier sous 1 mois
- ▸ Une seule carte par foyer
- ▸ En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Vous avez déjà une carte (pour les déchetteries de Leymen et Michelbach-le-Haut) ?

Elle reste valide et sera compatible avec toutes les bornes des déchetteries du territoire.

Toutefois, en vous inscrivant sur le nouveau portail usager, **vous pourrez générer un e-badge** et bénéficer de ses avantages (partage au sein du foyer, aucun risque de perte, suivi du nombre de passages restants par exemple).